



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
15

Conseillers absents :
4

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du vingt-huit mai deux mille vingt-six.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Madame Doris JAEGGY et Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Madame Emma AMREIN, Monsieur Philippe BIRRINGER, Madame Sabrina BLOCH, Monsieur Lucas BURGUNDER, Madame Peggy DOPPLER, Messieurs Pascal FINCK et Erick FISCHER, Mesdames Marie-France LUTHRINGER et Karen NILLY, Monsieur Roger SPERISSEN, Madame Véronique STUDER et Monsieur Joseph WEHRLen, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Jean-Luc LUTHRINGER (**procuration à Madame Nadine SPETZ**), Monsieur Claude SCHOEFFEL (**procuration à Madame Doris JAEGGY**) et Mesdames Esther SZTAJNERT et Alexandra VOISIN (**procuration à Monsieur Philippe BIRRINGER**), conseillers municipaux.

Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

L'ordre du jour est le suivant :

1. Élections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants du conseil municipal

Présence d'un auditeur

NS/AH

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h04.

DELIB N°2026/50

N° 1. ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire propose de désigner Madame HURST Aurélia en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Elle constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Elle rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame LUTHRINGER Marie-France et Monsieur SPERISSEN Roger (les plus âgés) et Monsieur BURGUNDER Lucas et Madame AMREIN Emma (les plus jeunes).

1. Mode de scrutin

Elle rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Elle précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Elle rappelle que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Elle indique que, conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, elle constate que deux listes de candidats ont été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats sera joint au procès-verbal en annexe.

2. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe (excepté pour les conseillers ayant procuration). Elle constate, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote à l'appel de leur nom est enregistré.

Elle appelle chaque conseiller municipal :

SPETZ Nadine
JAEGGY Doris
GRUNENWALD Frédéric
AMREIN Emma
BIRRRINGER Philippe
BLOCH Sabrina
BURGUNDER Lucas
DOPPLER Peggy
FINCK Pascal
FISCHER Erick
LUTHRINGER Marie-France
NILLY Karen
SPERISSEN Roger

Après le vote du dernier conseiller, elle déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procède immédiatement au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes, annexées avec leurs bulletins, sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Elle donne lecture des résultats constatés :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	18
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	18
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	18

3. Proclamation des résultats

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Fellering, notre village, notre avenir	17	5	3
Sabrina BLOCH	1	0	0

Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 20h40.

Aurélia HURST

Nadine SPETZ

Secrétaire de séance

Maire